

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2018

Association Compagnie des Archers Mâconnais

Adresse : Rue Léo Lagrange Salle de Champlevert Complexe Jean Burnichon 71000 MACON

Macon le 18 juin 2018

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 juin 2018

Le 15 juin 2018, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à 18 h 45 sur convocation écrite adressée par courriel ou courrier postal en date du 4 mai 2018

L'assemblée est présidée par M. Gérard CHAMPION – Président, assisté de Mesdames Nicole BERGHMANS en qualité de secrétaire et Christine COLLADO – VIVAZ en qualité de Trésorière

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal

La dite feuille de présence permet de constater que 35 membres de l'association sur 74 votants sont présents ou représentés (28 présents / 7 représentés). En conséquence, le quorum de 25% est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 Présentation du tarif des licences 2018/2019 (adaptation part club) et vote

2 Vote sur modifications du règlement intérieur

3 Vote sur nouveau membre du CA

Allocution de bienvenue

M. Gérard Champion, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale extraordinaire. Il salue tout particulièrement la présence de Mr JP Berghmans – représentant M. Vincent Marichy – Président du Comité Départemental 71 et de M. H Peslin – président du GRS mâconnais

Excusés ; Me Le Sénateur Maire, Mrs Payebien, Accary, Maréchal, Martin

1/1 TARIF DES LICENCES

M. G Champion commente et explique le tableau établi

Pour la part remboursable : l'objectif étant de renforcer l'aide bénévole dont la Compagnie a besoin, celle-ci (versée sous forme de caution non encaissée) sera remboursée à tout licencié s'étant investi au moins sur 3 manifestations au cours de l'année, sachant que la Compagnie organise environ 10 manifestations par an.

Celui-ci est adopté par 26 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention

Pour cette décision comme pour celles qui vont suivre, l'adoption nécessite la majorité simple des présents ou représentés soit 23 voix

1/2 TARIF POUR FAMILLE

Pour les familles (même foyer fiscal) le tarif des licences sera diminué de 25 % sur le total de la part club (hors part remboursable) ceci à partir de 3 personnes

Celui-ci est adopté par 35 voix pour soit 100 % des voix

2 MODIFICATIONS DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Les propositions d'aménagement du règlement intérieur sera annexé au présent rapport

Article 1.9

Mr. G. Champion le lit à haute voix et après explications passe au vote

Il est demandé que lorsqu'une femme est désignée pour la fermeture du site. Par mesure de sécurité elle doit être attendue par un autre archer

Celui-ci est adopté par 35 voix pour soit 100 % des voix

Article 1.10

Mr. G. Champion le lit à haute voix et après explications passe au vote

Celui-ci est adopté par 31 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions

Article 5.5

Mr. G. Champion le lit à haute voix et après explications passe au vote

Celui-ci est adopté par 26 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions

3 VOTE SUR NOUVEAU MEMBRE AU CA

Nous n'avons reçu qu'une demande de candidature / M Gilles GAINOT

M.G.Champion demande à M. G. Gainot de se présenter. Ce dernier s'exécute très volontiers

La candidature de M.G. Gainot est acceptée avec 23 voix pour 9 voix contre 3 abstentions

Bienvenue à Gilles au sein du CA

QUESTIONS DIVERSES

Pour les tarifs de licences il est demandé si la Compagnie ne peut pas faire une réduction pour les couples ou pour deux membres du même foyer fiscal – Ceci sera étudié en CA

Pour clôturer la séance M. G. Champion donne la parole aux personnalités présentes

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole

M. G. Champion déclare la séance levée à 20 h 45

Fait à Mâcon le 18 juin 2018

Le Président

La secrétaire